



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 035



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 16 mai 2012



Présidente

Mme Marie-Claude Morin

Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 16 mai 2012

• (1540)

[Français]

La présidente (Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD)): Bonjour et bienvenue à la 35^e séance du Comité permanent de la condition féminine. Nous continuons aujourd'hui notre étude sur l'amélioration des perspectives économiques des filles au Canada.

Nos invitées aujourd'hui sont Mme Andrée Côté, de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui est agente au Programme des femmes et des droits de la personne, et Mme Ellen Dubé, qui est conseillère pédagogique à l'école Rosalie-Jetté.

Vous aurez 10 minutes chacune pour votre témoignage. Ensuite, nous allons passer à une période de questions des membres du comité.

Madame Côté, vous disposez de 10 minutes.

Mme Andrée Côté (agente au Programme des femmes et des droits de la personne, Section des programmes nationaux, Alliance de la fonction publique du Canada): Bonjour. Je vous remercie beaucoup de cette occasion de faire une présentation devant cet important comité, qui a toujours joué un rôle pour assurer le respect et la défense des droits des femmes au Canada. J'apprécie beaucoup l'occasion qui m'est donnée.

[Traduction]

L'Alliance de la fonction publique du Canada est le plus grand syndicat de fonctionnaires fédéraux. Nous représentons plus de 180 000 personnes dans l'ensemble du pays. De plus, bien que la majorité de nos membres soient des fonctionnaires fédéraux et des employés des organismes et des sociétés d'État fédéraux, nous représentons aussi des travailleurs du secteur privé.

J'ai préparé quelques notes écrites. Malheureusement, la traduction n'a pu être terminée à temps, mais j'inviterais le greffier du comité à vous transmettre ces notes dès qu'elles seront prêtes. Je vous présenterai un résumé de ces notes aujourd'hui.

Le thème de la réunion d'aujourd'hui de votre comité est vraiment important. S'il est nécessaire d'améliorer les perspectives économiques des filles, c'est qu'elles subissent encore de la discrimination et de l'oppression.

Des filles sont victimes d'incestes et de sévices sexuels dans leur famille. Nous savons que les deux tiers des cas de sévices sexuels se produisent au domicile des victimes et que la plupart de celles-ci ont moins de 25 ans.

Le racisme, l'islamophobie, la discrimination contre les Autochtones, l'homophobie et la discrimination contre les jeunes filles handicapées demeurent endémiques. Au moins une fille sur dix vit dans la pauvreté. Loin de moi l'idée de défendre le travail des enfants, mais lorsque des filles ou des jeunes femmes travaillent, elles le font souvent au salaire minimum, à temps partiel et occupent des emplois sans avantages sociaux et sans possibilité d'avancement.

Les jeunes filles qui vivent dans les régions rurales — environ 20 p. 100 de la population — n'ont souvent même pas accès au transport en commun. Dans ces régions, il y a peu de services de garde, et parfois pas du tout. Des services importants ne sont pas offerts, par exemple les services d'avortement. Les jeunes lesbiennes sont souvent isolées et encore plus marginalisées qu'ailleurs.

Les modifications de la législation sur l'immigration et l'accueil des réfugiés qui sont proposées dans ce budget marginaliseront et désavantageront encore plus les jeunes filles. Des milliers de personnes qui reçoivent actuellement des médicaments grâce au Programme fédéral de santé intérimaire n'y auront plus droit à compter du 30 juin 2012, ce qui aura certainement des répercussions très dures sur les jeunes filles immigrantes ou réfugiées.

[Français]

Il va sans dire qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la condition économique des filles. Somme toute, les mesures qui doivent être prises pour améliorer leur condition sont semblables à celles qui doivent être prises pour améliorer la situation des femmes. On parle de réformes politiques et sociales qui visent à transformer la nature systémique de la violence contre les femmes et de la discrimination, y compris la discrimination économique.

Que faut-il faire pour s'y attaquer? On va proposer quelques pistes d'action, qui ne sont évidemment pas exhaustives.

• (1545)

[Traduction]

Parmi les mesures qui nous semblent les plus importantes se trouve l'amélioration des soins de santé pour les jeunes filles dans les réserves. Le taux de grossesses parmi les adolescentes autochtones est très élevé, pourtant il est très difficile de donner naissance à un enfant dans une réserve éloignée des grands centres. En fait, c'est même dangereux. Par exemple, au Manitoba, les femmes des Premières nations risquent deux fois plus que les femmes non autochtones de voir leur bébé mourir. De plus, environ 20 p. 100 des bébés nés à certains endroits au Manitoba se retrouvent à l'hôpital avec des maladies des voies respiratoires. Moins d'un tiers des enfants nés entre 2003 et 2005 à Hollow Water et à Sagkeeng, au Manitoba, ont reçu les vaccins habituels.

Le gouvernement fédéral a un rôle vraiment important à jouer dans ce dossier, car c'est lui qui est responsable de services de santé dans les réserves. Il y a un besoin urgent d'argent et d'eau potable. Plus de 100 populations autochtones doivent faire bouillir l'eau avant de la boire, actuellement. Pourtant, le gouvernement fédéral s'apprête à faire adopter le projet de loi S-8, la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui aura pour effet de transférer la responsabilité de l'eau aux réserves, mais sans leur accorder le financement nécessaire.

[Français]

Un autre programme essentiel au bien-être des jeunes filles est le financement adéquat des services de garde à la jeune enfance. Le Canada est l'un des plus riches pays du monde. Pourtant, nous sommes au bas de l'échelle internationale en ce qui concerne la qualité de nos services de garde et l'accès à ceux-ci. Plus de 70 p. 100 des mères ayant des enfants de moins de cinq ans sont présentement actives sur le marché du travail au Canada. Pourtant, seulement 20 p. 100 des enfants ont accès à des places réglementées en garderie. Le Québec est l'une des seules provinces à avoir réellement investi des fonds publics dans les garderies, avec ses fameuses garderies à 7 \$ par jour. Une étude récente vient de démontrer que le gouvernement rapporte plus d'argent qu'il n'en dépense en subventionnant des réseaux publics de garde à l'enfance.

Pourtant, malgré ces preuves, en 2006, le gouvernement fédéral a aboli les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de financement des services de garde, pour les remplacer par une prestation qui coûte très cher et qui, finalement, n'offre que très peu de choix aux parents.

[Traduction]

L'éducation des jeunes filles dans les réserves est un autre élément essentiel à une stratégie efficace pour la prospérité économique. Nous savons que l'obtention d'un diplôme universitaire fait disparaître les écarts de revenu entre les Autochtones et la population non autochtone. Toutefois, à l'heure actuelle, seulement 8 p. 100 des Autochtones ont un diplôme universitaire, comparativement à 22 p. 100 dans la population non autochtone. Il est donc urgent que le gouvernement fédéral fournisse des fonds pour améliorer l'éducation dans les réserves.

[Français]

En ce qui a trait aux politiques d'équité en emploi, encore aujourd'hui, sept femmes sur dix travaillent dans des domaines de travail traditionnels: travail de bureau, éducation, services sociaux, et ainsi de suite. Le Plan d'action économique fédéral et le Plan Nord du Québec contiennent tous deux de grands projets qui rapportent très peu aux femmes, puisqu'elles sont encore exclues du domaine de la construction et des grands projets.

Il faut améliorer les politiques d'équité en emploi. Encore là, on voit dans le budget déposé il y a quelques semaines un recul par rapport à l'équité en emploi, puisque le fédéral vient d'annoncer un affaiblissement considérable de l'obligation des entrepreneurs fédéraux en matière d'équité en emploi.

Il faut développer des mesures efficaces pour protéger les jeunes filles contre la discrimination et le harcèlement en milieu de travail. Il faut leur donner de l'information et les aider à exercer leurs droits. Il faut leur fournir de l'aide juridique et des mécanismes d'accès à la justice. Encore là, qu'est-ce qu'on voit au palier fédéral? Il y a une attaque contre les mécanismes d'accès à la justice. On a éliminé des bureaux régionaux de la Commission canadienne des droits de la personne, et on a aboli le Programme de contestation judiciaire et la Commission de réforme du droit du Canada. Ce n'est pas la bonne direction à suivre.

De plus, il faut qu'il y ait une équité salariale. On sait que 30 ans après l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne, les femmes continuent à subir de la discrimination sur le marché du travail et gagnent en moyenne 70 p. 100 de ce que gagnent les hommes, lorsqu'elles travaillent à temps plein et toute l'année. En 2004, le Groupe de travail sur l'équité salariale du gouvernement fédéral a recommandé que l'on adopte une loi fédérale sur l'équité salariale. Pourtant, dès qu'il a été élu, ce gouvernement a annoncé

qu'il n'avait pas l'intention de donner suite à ses recommandations. Nous trouvons que c'est une mesure essentielle.

Nous venons récemment de gagner, pour nos membres à Postes Canada, dans un jugement de la Cour suprême sur l'équité salariale. Il a fallu que les femmes se battent pendant quasiment 30 ans devant les tribunaux pour y arriver. Le système actuel ne marche pas et est inefficace, de toute évidence.

Il faut protéger les emplois dans le secteur public. Les emplois dans la fonction publique fédérale sont une bonne source d'emplois pour les jeunes filles et les femmes. Et les compressions...

• (1550)

La présidente: Il vous reste une minute.

Mme Andrée Côté: La série actuelle de compressions aura comme effet de faire perdre à beaucoup de femmes des emplois relativement bien rémunérés et assortis de régimes de retraite et d'avantages sociaux décentés. Elles vont souvent perdre les avantages de la syndicalisation. Quant aux femmes qui restent, elles seront soumises à beaucoup plus de stress et de maladies au travail. On a eu un gros rapport la semaine dernière sur la santé mentale au Canada. Il y a certainement un lien entre les conditions de travail et la santé mentale.

Finalement, nous appuyons aussi les recommandations qui ont été présentées aux membres du comité par le Congrès du travail du Canada.

En conclusion, il faut rappeler que le Canada a fait beaucoup de promesses à l'égard des femmes et des filles de ce pays, des promesses qui sont devenues des obligations constitutionnelles dans notre Charte canadienne des droits et libertés, de même que des obligations internationales, quand nous avons ratifié le Protocole facultatif des Nations Unies à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est temps que le Canada prenne des mesures efficaces pour respecter ces droits.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente: Merci beaucoup, madame Côté.

Nous passons maintenant à vous, madame Dubé. Vous disposez de 10 minutes.

Mme Ellen Dubé (conseillère pédagogique, école Rosalie-Jetté): Bonjour. Je vous remercie d'avoir pensé à nous.

Je vais aborder le thème de l'amélioration des perspectives économiques des filles au Canada en vous donnant le point de vue de l'école Rosalie-Jetté, une école secondaire montréalaise qui dessert une clientèle d'élèves enceintes ou de jeunes mères âgées de 12 à 18 ans. En trois points, je vais vous exposer notre point de vue.

Je vais d'abord vous parler de la situation économique de nos élèves en évoquant l'histoire de l'école. Il faut remonter jusqu'en 1845 pour saisir le fil qui conduit à la mission actuelle de notre école. C'est en effet cette année-là que Mme Rosalie Cadron-Jetté, originaire de Lavaltrie, veuve et mère de 11 enfants, ouvre la porte de sa maison à quelques filles-mères, comme on les appelle à l'époque, ainsi qu'à leurs enfants. Quelques années plus tard, l'évêque du temps, Mgr Ignace Bourget, convainc Mme Cadron-Jetté de venir s'installer à Montréal pour fonder une communauté religieuse qui poursuivrait son oeuvre charitable. Devenue soeur de la Nativité, Rosalie Cadron-Jetté poursuit sa mission jusqu'à sa mort, en 1864, et la congrégation continue alors son oeuvre.

C'est presque 100 ans plus tard, soit autour de 1964, que des services scolaires sont offerts d'abord aux enfants, puis aux mères. On leur enseigne au départ les matières de base, auxquelles s'ajoutent graduellement la sténodactylographie, les arts plastiques et l'enseignement ménager. Malgré les efforts louables et charitables des religieuses, ces jeunes femmes obtiendront des emplois peu rémunérés et peu valorisés. Cet enseignement va durer environ 10 ans.

En 1974, la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui porte aujourd'hui le nom de Commission scolaire de Montréal, accueille dans ses établissements une école à vocation spécifique destinée aux mères célibataires. Il s'agit de l'école Rosalie-Jetté, établie dans l'est de Montréal. On y offre les matières de base, des cours sur la psychologie de l'enfant, l'alimentation et la couture ainsi que des cours d'art plastique et de sténodactylographie. Cinq ans plus tard, une garderie ouvre ses portes. Le programme complet des cours réguliers, de la première à la cinquième année du secondaire, est offert à partir de l'année scolaire 1976-1977, puis on ajoute du personnel professionnel et des services aux élèves, pour en arriver à l'école que nous avons aujourd'hui, en 2012. Les perspectives d'avenir sont un peu plus encourageantes.

Grâce à divers parcours que nous avons ajoutés au fil des ans, nos élèves peuvent obtenir un diplôme d'études secondaires qui leur ouvre la porte des cégeps, puis, éventuellement, des universités. Elles peuvent recevoir les acquis nécessaires pour suivre un programme de formation professionnelle et apprendre un métier. Enfin, elles peuvent obtenir un certificat de formation menant à un métier semi-spécialisé et intégrer le marché du travail.

Pour ce qui est d'accéder à des études supérieures, nous reconnaissons que les possibilités demeurent plus élevées que les probabilités. Plusieurs quittent l'école avant d'avoir terminé leur secondaire ou sans avoir obtenu les acquis nécessaires pour suivre une formation professionnelle. Lorsqu'elles arrivent chez nous, leur apprentissage accuse déjà un retard important, et elles s'absentent souvent, notamment pour des raisons liées à la maternité et à un vécu psychosocial à défis multiples.

Pour plusieurs de nos élèves, il est très difficile d'accéder à un emploi bien rémunéré qui leur permettrait de se loger et de bénéficier d'un soutien financier décent pour elles-mêmes ainsi que pour leur enfant. Les emplois liés à la formation professionnelle et les emplois semi-spécialisés génèrent des salaires moyens ou très bas. Les emplois obtenus après avoir réussi un baccalauréat sont plus intéressants, mais nos élèves doivent alors rembourser leur prêt étudiant pendant des années.

• (1555)

Deuxièmement, je parlerai des programmes et des subventions qui nous aident en ce moment.

Pendant leur séjour chez nous, nos élèves sont aidées financièrement par un ou quelques programmes, selon leur situation particulière. Nous avons des prestations d'aide sociale, des allocations familiales, un programme pour mineures enceintes, un programme pour jeunes élèves avec enfant. Quelques-unes ont l'aide d'un parent, quelques-unes vivent avec un conjoint qui travaille. Toutes peuvent déjeuner à l'école pour 25 ¢ pour elles et leur enfant. Des collations gratuites sont offertes deux fois par jour et notre friperie pour les bébés offre des vêtements neufs ou usagés à 10 ¢ la pièce.

Nous avons une fondation qui vient en aide aux plus nécessiteuses. La plupart des élèves reçoivent suffisamment d'argent

pour parer à l'essentiel. Notre défi consiste à leur apprendre à gérer un budget qui compte peu d'entrées.

Finalement, je voudrais parler de l'éducation en finances personnelles et faire une recommandation. Plusieurs jeunes des écoles secondaires n'ont pas encore le goût d'être informés sur leurs finances personnelles. Nos élèves n'y échappent pas. Elles savent qu'elles doivent gérer leurs finances, mais le sujet les répugne. Elles sont également à l'âge où les diktats de la mode en font dépenser plusieurs. Les adultes en position de leur prodiguer des conseils ont quelquefois tendance à basculer dans des jugements de valeur lorsqu'ils voient une maman nouvellement coiffée qui tarde à régler les frais de garderie. C'est très difficile de ne pas réprouver ces comportements, mais le fait de le faire n'arrange rien.

La plupart des adolescentes qui vivent une grossesse entre l'âge de 12 et 18 ans vivent déjà dans l'opprobre, dans la solitude engendrée par le rejet, les abus et le manque de ressources. Elles ont davantage besoin d'un accompagnement sur mesure qui respecte leur réalité, plutôt que d'une tentative de les ramener dans un quelconque droit chemin. Elles ont besoin d'une reconnaissance identitaire.

Comme recommandation à formuler sur l'amélioration des perspectives économiques des filles au Canada, nous croyons, à la lumière de notre vécu à l'école Rosalie-Jetté, qu'il serait sensé d'investir dans l'éducation en finances personnelles en misant sur la formation spécialisée de formateurs à l'esprit ouvert, inclusif et créatif, sur la création de contenus adaptés pour ces formations, sur la création de méthodes d'évaluation respectueuses des chemins des filles et sur la création d'un plan de formation participatif.

En somme, nous devons réussir à rendre dynamiques et utiles les apprentissages sur des sujets tels que les intérêts sur une carte de crédit, les différences entre un prêt personnel et une marge de crédit, le traitement des documents bancaires reçus par la poste, la préparation d'une déclaration de revenus, la gestion d'un compte de banque, etc. Cette prise de conscience à un jeune âge ne peut qu'aider à développer la confiance en sa valeur personnelle et la conviction que l'on peut accéder à des revenus décents.

Voilà. Je vous remercie.

• (1600)

La présidente: Je vous remercie beaucoup, madame Dubé.

Nous passons maintenant à la période des questions. Pour commencer, nous allons du côté ministériel.

Madame Truppe, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

Et merci d'être ici aujourd'hui.

Madame Dubé, je vous remercie de nous faire part de la situation de votre école. Cela semble très intéressant. Vous faites du bon travail auprès d'un certain nombre de filles qui fréquentent cette école.

Un certain nombre de témoins ont dit que le mentorat est important, car il permet aux filles de surmonter au moins les obstacles qui font en sorte qu'elles n'envisagent pas d'assumer des rôles non traditionnels ou des rôles de leadership. Tous ne s'entendent pas lorsqu'il s'agit de déterminer de quelle manière et dans quelle mesure Condition féminine Canada devrait appuyer de telles mesures.

À l'avenir, quelle serait, selon vous, l'influence du mentorat sur la prospérité économique et le leadership économique des jeunes filles? Quel rôle croyez-vous que Condition féminine Canada pourrait jouer à cet égard?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Vous parlez des programmes de mentorat. J'ai l'impression que c'est un peu relié à une relation qu'une de nos élèves aurait avec un adulte qui l'accompagne dans son parcours personnel ou scolaire. Quand je parle de formation en finances, je pense particulièrement à des gens spécialisés dans ce domaine qui pourraient développer une formation particulière pour des jeunes filles fragiles qui n'ont pas besoin de se faire réprimander ou de se faire dire qu'elles auraient pu faire autre chose de leur argent ou quoi que ce soit d'autre. Je suis certaine que vous connaissez mieux que moi le terme « *creative banking* ». Ce serait un endroit très approprié pour faire ce genre d'éducation.

À l'école, nous avons un système de tutorat. À son arrivée à l'école Rosalie-Jetté, chaque élève est jumelée à un enseignant de l'école pendant tout son séjour. C'est assez rare qu'on traite en profondeur la question des finances personnelles, et personne n'est vraiment formé pour en parler.

Si vous me demandez comment fonctionnent les intérêts sur une carte de crédit, je vais vous parler de mon expérience, mais il vaudrait peut-être mieux consulter quelqu'un qui s'y connaît vraiment.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Merci.

Lorsque nous avons entendu la Fondation filles d'action, elle a recommandé d'offrir des possibilités de mentorat et diverses sources d'inspiration aux filles, d'apprendre aux garçons et aux jeunes hommes à remettre en question les idées reçues à l'égard des membres des deux sexes, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de mettre en oeuvre et d'élargir les programmes de lutte contre le harcèlement sexiste, surtout dans les établissements d'enseignement.

J'aimerais connaître votre avis sur cette approche. Y a-t-il, selon vous, d'autres facteurs à considérer?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Vous parlez de ce qui a trait à l'amélioration de la situation financière des filles?

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Non, je ne parle pas nécessairement des perspectives financières, mais plutôt d'offrir des possibilités de mentorat et diverses sources d'inspiration aux filles, mais aussi de sensibiliser les garçons et les jeunes hommes pour qu'ils participent aussi à ces efforts visant les filles dès leur jeune âge.

•(1605)

[Français]

Mme Ellen Dubé: Les conjoints qui sont encore dans la vie de nos élèves sont toujours invités à des ateliers que nous offrons à l'occasion sur les habiletés parentales, par exemple. Très peu d'entre eux viennent, parce que très peu sont présents dans la vie de ces jeunes filles. Les rares qui sont présents dans leur vie travaillent, de sorte qu'ils ne viennent pas vraiment. On en voit à l'occasion, à la fin de la journée, qui viennent chercher leur conjointe et leur enfant à la garderie, mais c'est la minorité.

Si on invitait les pères ou les nouveaux conjoints des mères de nos élèves — elles ne sont pas nécessairement en couple avec le père de

l'enfant —, on pourrait peut-être développer quelque chose. Or très peu d'entre eux viennent à l'école ou se sentent concernés. La plupart de nos élèves ne sont pas en couple.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Merci.

Madame Côté, comment Condition féminine Canada peut-elle encourager les hommes et les garçons à contribuer à accroître les possibilités qui s'offrent aux jeunes filles canadiennes pour ce qui est de la prospérité économique, de la participation et du leadership économique?

Mme Andrée Côté: Je crois que la plupart des ministères encouragent les hommes et les garçons en ce sens, et j'espère que Condition féminine Canada vise l'avancement des jeunes filles.

Il reste très peu de programmes ciblant les jeunes filles. Les données et les statistiques révèlent qu'il existe vraiment une discrimination systémique contre les jeunes filles.

Alors j'espère vraiment que Condition féminine Canada demeure une organisation vouée à l'avancement des personnes appartenant au sexe qui fait l'objet de discrimination dans la société.

Mme Susan Truppe: Merci.

En réalité, je ne voulais pas dire que Condition féminine Canada devrait mener des études sur les hommes et les garçons, mais bien qu'il faut les faire participer, afin que les filles qui sont jeunes puissent aussi comprendre qu'il n'est pas normal de s'attaquer aux filles et que celles-ci devraient avoir une vie meilleure — je ne voulais pas nécessairement dire qu'ils feraient l'objet de l'une de nos études, par exemple.

[Français]

La présidente: Il reste 30 secondes pour répondre, madame Côté.

[Traduction]

Mme Andrée Côté: Bien entendu, il serait très utile qu'on offre des programmes d'éducation touchant les droits de la personne et la lutte contre la discrimination dans les écoles, car ainsi, les garçons trouveraient eux-même qu'il est normal que les filles commencent à occuper des emplois non traditionnels. Nous pourrions en fait cesser d'employer l'expression « non traditionnels » et ces emplois deviendraient donc tout simplement des emplois pour tous.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant du côté de l'opposition officielle.

Madame Ashton, vous disposez de sept minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Merci beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais remercier les deux témoins qui sont ici aujourd'hui de leurs excellentes présentations. Mes premières questions s'adressent à Mme Côté.

Je tiens à vous remercier de nous avoir présenté une analyse aussi exhaustive du type de travail qui doit être accompli à tous les niveaux pour offrir de réelles perspectives économiques aux filles.

Il ne faut maintenant pas oublier les importantes compressions visant la recherche sur les femmes et les filles, qui ont été imposées non seulement dans ce budget, mais aussi dans les budgets antérieurs. Ainsi, le dernier budget prévoyait des coupes visant l'Organisation nationale de la santé autochtone, la recherche sur la santé des femmes, le Conseil national du bien-être social, l'Institut de statistiques des Premières nations, et j'en passe. Nous pouvons remonter jusqu'à l'abolition du questionnaire détaillé de recensement et aux compressions plus générales.

Pouvez-vous nous dire en quoi les filles du Canada seront pénalisées par les compressions du gouvernement visant la recherche?

Mme Andrée Côté: Je vous remercie de votre question.

C'est un enjeu très important, qui a de nombreuses répercussions. L'abolition du questionnaire long de recensement aura d'énormes répercussions sur notre capacité de mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi, car celle-ci est fondée sur la disponibilité des femmes et d'autres membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, en l'occurrence les Autochtones, les minorités raciales et les personnes handicapées. Nous examinons leur disponibilité sur le marché du travail.

Donc, la perte de connaissances sur notre réalité sociale et économique aura des répercussions négatives sur notre capacité d'élaborer des politiques sociales éclairées en milieu de travail, dans les écoles et dans la société, car nous avons besoin de nombreux renseignements pour les élaborer.

Les compressions visant la recherche auront aussi des répercussions sur notre capacité de cerner les lacunes en ce qui concerne les politiques sociales et de déterminer la source des problèmes qu'éprouvent les différents groupes de femmes dans la société, ainsi que sur notre capacité d'élaborer ensuite des options stratégiques en vue d'y remédier.

Au cours des dernières années, nous avons à toutes fins utiles perdu l'Institut canadien de recherches sur les femmes, qui se débat pour survivre. Cet institut effectuait des recherches et offrait des fiches d'information très utiles non seulement pour le mouvement syndical et les groupes de femmes, mais aussi, j'en suis sûre, pour le milieu universitaire.

Nous avons aussi perdu une partie du financement destiné à défendre les droits des femmes. L'Association nationale Femmes et droit a fermé ses portes. Cette association faisait beaucoup de recherches et proposait des réformes du droit en vue d'améliorer les lois et les politiques canadiennes de manière à ce que nous puissions respecter et promouvoir le droit à l'égalité des femmes.

• (1610)

Mme Niki Ashton: J'avais l'intention de soulever ce point. En plus des compressions sur le plan de la recherche, un des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises, c'est le fait que maintenant peu d'organismes parlent réellement au nom des filles et des femmes et décrivent la réalité à laquelle elles sont confrontées.

Dans votre discours, vous avez parlé de certains des problèmes auxquels se heurtent les Premières nations du Manitoba, que je représente. Le gouvernement fédéral fait preuve d'extrême négligence, mais les organismes qui parlent en faveur de ces collectivités et avec lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler ont maintenant souvent été réduits au silence.

Pourriez-vous nous parler brièvement — pour que je puisse également m'entretenir avec Mme Dubé — des répercussions

négatives que le manque d'organismes de défense des droits des femmes au Canada aura sur l'avenir des filles au pays?

Mme Andrée Côté: Nous avons perdu des douzaines et des douzaines d'organismes de défense des droits de la personne. En réalité, les changements qui se sont produits dans la société canadienne ont été le fruit de revendications formulées par des groupes de femmes. Ce sont les revendications des groupes féministes qui ont mené aux prestations de maternité et mis en lumière des problèmes, notamment le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes.

Sans le travail de ces groupes féministes, la voix des femmes est réduite au silence, et nous ne sommes plus en mesure de faire une évaluation critique des politiques existantes ni de proposer des réformes législatives.

Les Nations Unies ont reconnu ce fait. Par exemple, dans le Programme d'action de Beijing en matière d'égalité entre les sexes, il a été reconnu que les États doivent travailler de concert avec les groupes indépendants de recherche et de défense en matière des droits de la femme.

En résumé, une voix est réduite au silence, nous ne sommes plus en mesure de nous attaquer aux problèmes en vue de les résoudre, et essentiellement, nous minons la démocratie canadienne, puisqu'un élément important de notre société est occulté.

Mme Niki Ashton: Merci madame Côté.

[Français]

Madame Dubé, compte tenu de l'expérience que vous avez acquise à votre école et du travail essentiel que vous faites, j'aimerais que vous me disiez si des conditions socioéconomiques comme la réduction de la pauvreté, voire son élimination, l'accès à du logement abordable et à un système de garderie partout au Canada — bien sûr, il y en a déjà un au Québec — permettront aux filles ou aux jeunes femmes de profiter d'occasions économiques positives.

Mme Ellen Dubé: Bien sûr, tous les tracés engendrés par le manque d'argent, les études, le fait d'essayer d'élever un enfant à 14 ans quand on n'a aucune idée de la façon de le faire, empêchent une jeune fille de se positionner dans la société, de déterminer sa valeur réelle et de trouver un emploi qui correspond à ce qu'elle aime faire dans la vie. Je dis cela, mais en fait, on ne sait pas encore ce qu'on aime faire dans la vie, à cet âge.

Les jeunes sont obligées de devenir adultes très rapidement. On les bouscule un peu pour qu'elles finissent leurs études à peu près au même âge que les autres. Or je pense que c'est une erreur. On devrait leur permettre de répartir leurs études secondaires sur une plus longue période sans qu'elles aient à étudier dans le cadre de l'éducation aux adultes. Elles pourraient alors rester à un endroit et y recevoir la formation générale qui est dispensée aux jeunes en vue d'accéder au cégep et à l'université, tout en disposant de l'ensemble des services associés à la maternité, par exemple une garderie.

• (1615)

La présidente: Je vous remercie, madame Dubé. Je suis désolée de devoir vous interrompre, mais cette série de questions est maintenant terminée.

Nous allons maintenant passer du côté conservateur.

Monsieur Albas, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

M. Dan Albas (Okanagan—Coquihalla, PCC): Merci madame la présidente.

Merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Dubé.

Ma collègue, Mme Truppe, a posé une question très intéressante à Mme Côté, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. La question portait sur le rôle que pourraient jouer tant les hommes et les garçons que Condition féminine Canada pour améliorer les perspectives économiques des filles canadiennes.

À votre avis et d'après votre expérience, de quelle manière les jeunes hommes et les garçons pourraient-ils améliorer la situation financière des filles?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Quand on a un enfant, je crois qu'il est plus facile d'accéder à la santé financière à deux. Je suis favorable au fait d'inviter le conjoint chaque fois que c'est possible, à condition que la mère soit d'accord, évidemment. Pour toutes sortes de considérations, la mère souhaite ou non que le conjoint soit présent. Lorsqu'un père vient chercher son enfant à la garderie, il est facile de voir le lien qui l'unit à lui. On voit qu'une cellule a été créée et que la vie est un peu plus facile.

Je parlais de la formation visant à apprendre à gérer ses finances. Évidemment, le fait que les conjoints soient prêts à participer à cela est aussi un facteur positif. Je crois que pour être en santé financièrement à cet âge-là, il faut aller chercher toute l'aide qu'on peut obtenir. Si le conjoint peut aider, c'est une bonne chose.

[Traduction]

M. Dan Albas: Je suis heureux d'entendre parler d'éducation financière. C'est un thème que nous avons déjà abordé.

Selon vous, quel genre de programmes devraient être offerts et quel genre d'organismes devraient les offrir? Quelles formes devraient-ils prendre? Vous avez soulevé déjà la question de l'utilisation responsable des cartes de crédit, de la lecture des relevés bancaires et de la compréhension de ses moyens financiers.

Selon vous, quel genre de structures seraient adéquates dans votre situation, à votre école?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Il faudrait tout créer, parce qu'à la base, nous ne disposons pas de formateurs qui ont une telle approche. Il serait donc nécessaire de libérer des fonds pour former des gens, mettre sur pied un programme, créer des méthodes d'évaluation, réaliser un projet-pilote et mettre en oeuvre cette formation.

[Traduction]

M. Dan Albas: Vous dites aussi que vous encouragez les partenaires à participer à certaines activités à l'école, lorsque la mère est d'accord. Pensez-vous que les deux devraient participer ensemble, ou est-ce à décider selon le cas?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Quand vous parlez du partenaire, de qui parlez-vous?

[Traduction]

M. Dan Albas: Vous dites qu'autant que possible, lorsque la mère est d'accord, le conjoint ou le père de l'enfant devrait participer aux activités pour aider la mère, par exemple, passer prendre l'enfant à la garderie. Pensez-vous qu'ils devraient assister ensemble aux cours sur les finances personnelles? Est-ce différent d'un cas à l'autre?

• (1620)

[Français]

Mme Ellen Dubé: Je pense que tous les pères présents et prêts à participer devraient le faire. Par contre, si on créait un groupe formé d'une dizaine de jeunes filles, il y aurait peut-être deux pères. En effet, les autres jeunes filles n'ont pas de conjoint. Quoi qu'il en soit, j'inclurais les pères qui veulent participer à un cours sur les finances personnelles.

[Traduction]

M. Dan Albas: Je vous remercie pour vos idées et vos commentaires à ce sujet.

Nous avons entendu récemment le témoignage d'Action travail des femmes et nous avons appris qu'avec l'aide de Condition féminine Canada, cet organisme tient des séances d'information sur l'accès aux métiers non traditionnels. Mme Côté en a parlé un peu. J'espère qu'un jour, il ne sera plus nécessaire d'employer le qualificatif « non traditionnels ».

Pourriez-vous nous donner une idée des facteurs qui peuvent inciter une personne à s'intéresser à un métier non traditionnel — pas les professions — ou qui peuvent l'en décourager, selon votre expérience?

[Français]

Mme Ellen Dubé: Aujourd'hui à Montréal, en 2012, je dirais que c'est peut-être une forme de pensée conservatrice, la peur de s'engager dans quelque chose d'inconnu. Récemment, une des jeunes filles qui avait choisi de devenir factrice a malheureusement échoué, en cours de route, les cours permettant d'accéder à ce programme de formation. Elle va donc choisir autre chose. La plupart de nos jeunes filles choisissent des métiers assez traditionnels, qui ressemblent beaucoup à ce que font les jeunes filles, par exemple le métier d'esthéticienne ou de fleuriste. Il est certain que de l'éducation portant sur les autres métiers pouvant être exercés serait une voie à suivre. Elles sont très influencées...

La présidente: Excusez-moi, madame Dubé, mais je dois vous interrompre.

Nous allons maintenant passer du côté libéral.

Madame Murray, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Merci beaucoup.

C'est la première fois que je participe à la présente étude. Le sujet m'intéresse beaucoup. À ce que je vois, c'est un comité qui œuvre de manière constructive, dans l'intérêt du public.

J'aimerais revenir à deux ou trois points dont vous avez parlé.

Il s'agit des répercussions budgétaires qui nuisent à la réussite économique des filles et des femmes. Vous avez parlé du rôle du gouvernement fédéral dans l'amélioration des conditions, madame Côté. Certains organismes ont perdu leur financement, ce qui leur rend la tâche plus difficile. Certains programmes ne sont plus financés. Vous avez parlé des services de garde d'enfant. Ce sont des répercussions directes.

Mais je m'intéresse beaucoup à la dimension de la défense des droits, que vous avez mentionnée. Les statistiques de 2009 sont assez incroyables pour le secteur caritatif : 7,8 milliards de dollars en dons de bienfaisance; 23 p. 100 des familles demandent une déduction pour des dons de bienfaisance; 5,6 millions de donateurs; 161 000 organismes; 6,5 millions de bénévoles.

Votre organisme collabore-t-il avec certains de ces 161 000 organismes? Ont-ils un rôle important à jouer pour créer les conditions permettant de favoriser la réussite des filles?

Mme Andrée Côté: Bon nombre de nos membres participent certainement aux activités de quelques-uns de ces groupes de bienfaisance, comme bien des Canadiens. Nous savons que beaucoup de gens donnent de leur temps pour que les plus vulnérables de la société puissent manger et avoir accès à un logement, à de la formation et à des possibilités de mentorat. Je crois que nous misons beaucoup sur le secteur de la bienfaisance en ce moment. C'est une bonne chose, mais nous ne devrions pas laisser cela remplacer les services publics. Je crois que nous avons grand besoin de créer des services publics selon une approche solide en matière de politiques et de recherche.

• (1625)

Mme Joyce Murray: Je suis d'accord avec vous, et je vous remercie de vos observations, mais je veux m'en tenir au secteur de la bienfaisance.

Mme Andrée Côté: Nous sommes préoccupés par les mesures de ce budget et par les initiatives fédérales actuelles qui empêchent le secteur de la bienfaisance d'avoir voix au chapitre, de défendre des intérêts. Lorsque David Suzuki juge qu'il doit quitter sa propre fondation parce qu'il n'a pas la liberté de parole... Je suis très préoccupé par la voie suivie par la société lorsqu'il s'agit de permettre aux vrais experts de sensibiliser le public et le gouvernement, et de promouvoir de bonnes réformes législatives.

Mme Joyce Murray: Nous savons que le gouvernement fédéral a accordé à l'Agence du revenu du Canada un montant supplémentaire de 8 millions de dollars destiné à faire des vérifications auprès des organismes de bienfaisance, et il a menacé d'apporter des modifications majeures. Observez-vous un effet paralysant dans le secteur de la bienfaisance?

Mme Andrée Côté: Il y a vraiment un effet paralysant qui se produit dans le secteur de la bienfaisance. Les gens ont peur de parler. C'est très triste, car ce sont souvent ceux qui en savent le plus sur ce qui se passe sur le terrain, sur la nature des problèmes et sur la façon d'y remédier. Il est très effrayant de voir qu'on met fin au débat démocratique, à la discussion et à la possibilité que les citoyens, par l'entremise des organismes de charité, participent à la promotion de politiques et de solutions efficaces.

Mme Joyce Murray: Certains organismes, comme l'Institut Fraser, élaborent des politiques économiques pour le gouvernement actuel. Ce sont aussi des organismes de bienfaisance qui reçoivent des fonds de l'étranger. Il ne s'agit donc pas que d'une seule sorte d'organismes. Je crois que tous les types d'organismes de bienfaisance sont préoccupés.

Si les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance sont moins en mesure de donner leur avis sur les politiques publiques au Canada — selon ce qu'ils me disent, c'est clairement le cas, à cause de l'intimidation qui se produit actuellement —, cela contribue-t-il aux efforts déployés pour améliorer les perspectives d'avenir des jeunes filles canadiennes?

Mme Andrée Côté: Je pense que la réponse est évidente. Cela n'aide pas les filles, les femmes ou les Canadiens en général. C'est très préoccupant. Les syndicats sont aussi actuellement la cible d'attaques en raison de leur statut d'organisme de bienfaisance. À l'heure actuelle, un projet de loi vise l'examen détaillé des finances, du fonctionnement des syndicats. Cela nous obligerait à faire énormément de travail et à y consacrer beaucoup de notre énergie.

Encore une fois, je pense que l'objectif, c'est d'avoir un effet néfaste sur notre travail.

Mme Joyce Murray: Certains diraient que l'objectif est de museler les critiques.

Je pense que toutes les personnes présentes souhaitent voir les filles marquer des progrès sur le plan financier, mais dans tous les domaines relevant de la politique publique, certains organismes feront des revendications et critiqueront le gouvernement, quelle que soit l'allégeance du gouvernement.

Mme Andrée Côté: C'est exact.

Mme Joyce Murray: Qu'arrivera-t-il si les organismes revendiquant ce qu'ils considèrent être dans l'intérêt de la population ne sont plus capables de soulever des questions qui pourraient sembler critiquer une politique gouvernementale?

Mme Andrée Côté: Les politiques gouvernementales seront moins bonnes et plus souvent déterminées par le marché, les entreprises et d'autres intérêts privés qui ne s'intéressent qu'à leurs propres profits, ou peut-être par d'autres acteurs. Quoi qu'il en soit, ce n'est certainement pas dans l'intérêt de la population d'affaiblir la voix des intervenants du secteur sans but lucratif, qui défendent les droits des gens.

Mme Joyce Murray: Vous avez parlé de défendre les droits...

La présidente: Madame Murray, il ne vous reste que dix secondes. Je suis désolée.

Mme Joyce Murray: D'accord.

Comment peut-on établir la ligne de démarcation entre les activités de défense auxquelles il faut mettre fin et celles qui sont la raison d'être d'un organisme visant à améliorer la vie et l'avenir des Canadiens? Où se situe cette ligne de démarcation?

• (1630)

Mme Andrée Côté: Nous espérons que le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution sera aussi accordé à des organisations de ce type et que l'on reconnaîtra que dans un système démocratique, il est essentiel de permettre un dialogue éclairé.

[Français]

La présidente: Je suis désolée de devoir vous interrompre, madame Côté.

Nous allons de nouveau passer du côté conservateur.

Madame Ambler, vous disposez de cinq minutes.

[Traduction]

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais poursuivre dans le même ordre d'idées que l'intervention de la députée Murray, en ce qui concerne certains renseignements que nous obtenons grâce aux statistiques.

Au début de notre étude, on nous a remis un livre, en l'occurrence la sixième édition de *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe*. Chaque année, le gouvernement du Canada publie ce rapport. Nous en avons donc reçu une grosse pile. J'aurais bien aimé l'avoir avec moi ici aujourd'hui, mais j'aimerais quand même poser quelques questions à nos témoins au sujet de certains extraits du rapport et de statistiques qu'on y trouve.

J'ai peut-être manqué quelque chose parce que je discutais avec quelqu'un, mais la députée Murray a mentionné certaines statistiques sur les organismes de bienfaisance. Je ne suis pas certaine de la source de ces statistiques. Elles viennent peut-être du même livre. Je vous serais reconnaissante de nous le laisser savoir lorsque votre tour sera venu.

Revenons à la sixième édition du rapport. J'aimerais lire quelques phrases, qui portent sur les statistiques relatives au marché du travail:

Les femmes de presque tous les groupes d'âge ont été touchées par la dernière crise du marché du travail. Les femmes de 15 à 24 ans ont été particulièrement concernées : leur taux d'emploi a chuté en un an, passant de 60,3 % en 2008 à 57,1 % en 2009. Malgré cela, elles s'en sont mieux sorties que les jeunes hommes, dont le taux d'emploi est passé de 58,9 % à 53,6 % au cours de la même période [...].

Il ne fait aucun doute que cette tendance est préoccupante.

Madame Côté, quel type de données vous seraient utiles lorsque vous examinez ces enjeux?

Mme Andrée Côté: Évidemment, nous nous fions à ce type de données, mais aussi à d'autres. Nous avons besoin de cette information sur le marché du travail lorsque nous nous penchons sur les politiques relatives au chômage, entre autres.

Mme Stella Ambler: Nous serons heureux de vous remettre un exemplaire du rapport *Femmes au Canada*. Je crois qu'il pourrait vous être utile, car je sais que vous avez mentionné que c'est le genre de renseignements que vous recherchez.

En outre, la sixième édition du rapport *Femmes au Canada* indique aussi ceci:

La majorité des femmes au travail continuent d'occuper des emplois à prédominance féminine.

Vous savez, ceux qu'on a tendance à considérer comme des emplois traditionnellement féminins: les soins infirmiers, l'enseignement...

Or, le nombre de femmes qui optent pour des domaines non traditionnels, un sujet dont il a été question à quelques reprises aujourd'hui, augmente lui aussi. On trouve de bonnes statistiques à ce sujet à la page 127 de la version anglaise du rapport.

Pensez-vous que ce n'est plus qu'une question de temps avant que ces écarts se rétrécissent? Le rapport montre que nous allons dans la bonne direction, ce que je trouve encourageant. C'est ma première question. Croyez-vous que ce n'est plus qu'une question de temps et que nous nous en allons à tout le moins dans la bonne direction?

J'ai aussi une question qui s'adresse à vous deux. Avez-vous pu déterminer les raisons pour lesquelles les filles optent pour les industries non traditionnelles? Quels sont les facteurs qui les incitent à choisir un domaine de travail non traditionnel?

Mme Andrée Côté: Merci de vos questions.

Évidemment, un bon salaire serait l'un des facteurs qui motiveraient les jeunes filles, car il s'agit d'emplois beaucoup mieux rémunérés qu'un travail dans le milieu de la coiffure ou de la vente en magasin.

Il y a eu une légère augmentation, et notre mouvement pour les femmes a travaillé fort, au cours des 40 dernières années, pour l'obtenir. Les gains se font lentement, et ils sont obtenus grâce aux politiques et aux groupes de financement comme Action travail des femmes, à Montréal, dont quelqu'un a parlé plus tôt, et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, ou CIAFT. Ces types de groupes ont contribué à former et à conseiller les femmes pour les aider à accéder au marché du travail. Mais en ce qui concerne l'accès à ces emplois, selon les études que j'ai vues, je crois

que l'accès aux services de garderie est aussi important. Souvent, ces emplois ne sont pas assortis d'un horaire habituel de 9 h à 17 h, et ils exigent beaucoup d'heures supplémentaires, alors il faut avoir accès à des services de garderie.

Pour rendre ces emplois attrayants, il faut aussi...

• (1635)

[Français]

La présidente: Je suis désolée, mais je dois vous arrêter ici, madame Côté.

Madame Freeman, vous disposez de cinq minutes.

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui. C'est très apprécié.

Madame Côté, avec le projet de loi C-38 sur l'exécution du budget, qui est à l'étude au Parlement actuellement, le gouvernement modifie la Loi sur l'équité en matière d'emploi pour qu'elle ne s'applique plus aux contrats fédéraux.

Étant donné votre expertise en matière de discrimination salariale, pouvez-vous expliquer à ce comité jusqu'à quel point le retrait de cette protection de l'équité en emploi touchera les femmes canadiennes?

Mme Andrée Côté: Ça rejoint un peu la discussion qu'on vient d'avoir avec Mme Ambler sur l'équité en emploi. Le budget propose effectivement d'éliminer en pratique l'obligation contractuelle. Cette obligation vise les compagnies privées sous compétence provinciale ayant plus de 100 employés et qui ont un contrat avec le gouvernement fédéral de plus de 200 000 \$. Elles doivent respecter toutes les obligations qui figurent dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette obligation touche 1 million de travailleurs et de travailleuses; c'est très important.

C'est grâce, entre autres, à cette obligation contractuelle qu'il y a eu des progrès au fil des années. Cela a permis à des femmes d'accéder à des emplois non traditionnels. En vertu de la loi fédérale, les compagnies sont tenues d'entreprendre ce genre de démarche pour obtenir un contrat du gouvernement fédéral. Concrètement, cela veut dire que l'employeur doit faire une analyse de sa force de travail, un *workforce survey*. Il doit évaluer et analyser ses pratiques d'embauche et déterminer quelles sont les barrières. Ce n'est pas tout d'embaucher des femmes, encore faut-il que le milieu du travail soit accueillant pour elles. Par exemple, il faut interdire le harcèlement sexuel au travail. Il faut aussi qu'il y ait des politiques flexibles pour concilier travail et obligations familiales, des services de garde dans le milieu de travail et de bonnes politiques en matière de congé de maternité et parental, et ainsi de suite.

Ce n'est pas tout d'embaucher des femmes. Il faut aussi transformer la culture en milieu de travail pour que les femmes puissent rester dans ce milieu et s'y sentir réellement acceptées et bienvenues.

Avec la loi d'exécution du budget, il y a un recul. Elle comprend un article qui vise à quasiment éliminer l'obligation des entrepreneurs de respecter l'équité en emploi. C'est malheureux, parce que ça va vraiment affaiblir les progrès et risquer de nous ramener en arrière au chapitre de l'équité en emploi.

Mme Mylène Freeman: Vous avez parlé des femmes qui sont des mères et qui ont besoin de garderies.

[Traduction]

Pouvez-vous en dire un peu plus sur l'importance, pour la prospérité économique des femmes, surtout, d'avoir le droit de choisir le moment de procréer, d'avoir des droits en matière de procréation, d'avoir accès aux services nécessaires pour pouvoir prendre ce genre de décision? Pourriez-vous expliquer en quoi cela influence l'accès au travail, l'égalité d'accès à de bons emplois et l'équité salariale, et pourriez-vous nous parler de l'importance des congés parentaux?

Mon temps de parole est presque terminé.

Mme Andrée Côté: Oui, c'est une question extrêmement importante... Évidemment, il est très important pour les femmes de décider si elles souhaitent ou non avoir des enfants, tout d'abord, et si elles en veulent, de décider quand et dans quelles conditions. La juge de la Cour suprême, Rosalie Abella, a statué que les services de garderie sont pour les femmes la voie d'accès au marché du travail.

Nous savons qu'il est très important que les femmes aient accès à des services de garderie de qualité pour qu'elles puissent se rendre au travail en toute tranquillité, sachant qu'on prend bien soin de leurs enfants. Comme je l'ai dit, les études révèlent que de bons services de garderie financés par le secteur public sont avantageux pour l'État, car celui-ci reçoit plus qu'il ne dépense en permettant aux femmes d'occuper un emploi rémunéré et de payer des impôts, et en permettant aux enfants de se développer sainement. Nous savons que les services de garderie sont très importants pour les enfants des familles défavorisées. Pour les enfants d'immigrants, c'est un véritable tremplin pour l'intégration.

Actuellement, pour ce qui est des congés de maternité et des congés payés pour le retrait préventif, il y a très peu de dispositions dans le Code canadien du travail pour permettre aux femmes qui sont enceintes ou qui allaitent d'être réaffectées à un autre emploi sécuritaire pour elles et pour leur bébé. Le Code canadien du travail ne prévoit pas de congés payés lorsque les femmes doivent arrêter de travailler en raison d'une grossesse.

Je crois que cette question vient d'être débattue à la Chambre, la semaine dernière. Malheureusement, un projet de loi a été perdu, mais...

● (1640)

[Français]

La présidente: Je vous remercie, madame Côté. C'est tout le temps dont nous disposons.

C'est ce qui met fin à la première partie de notre rencontre. Je remercie nos témoins, Mme Dubé et Mme Côté.

Je vais suspendre la séance, le temps de permettre aux témoins qui viennent d'arriver de s'installer.

● _____ (Pause) _____
●

La présidente: Nous poursuivons la rencontre, en compagnie de notre deuxième groupe de témoins, soit deux représentantes de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes.

Madame Bailey Reid et madame Stefanie Lomatski, je vous souhaite la bienvenue à notre comité. Voici la façon dont nous allons fonctionner. Vous allez avoir 10 minutes pour partager votre point de vue avec nous. Ensuite, nous allons passer à une période de questions.

Je vous invite donc à prendre la parole. Vous disposez de 10 minutes pour faire votre présentation.

● (1645)

[Traduction]

Mme Stefanie Lomatski (directrice générale, Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes): Je voudrais prendre un instant pour remercier le comité d'avoir invité la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes à prendre la parole aujourd'hui.

De plus, au nom de notre coalition, je voudrais vous remercier de prendre le temps de vous pencher sur les moyens éventuels en vue d'assurer un meilleur avenir aux jeunes filles du pays.

Je me nomme Stefanie Lomatski et je suis la directrice générale de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes. Je suis accompagnée aujourd'hui de Bailey Reid, présidente du Comité de l'intéressement du public de la coalition.

La Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes est une coalition d'organismes et de personnes qui œuvrent pour mettre fin à la violence faite aux femmes, et, par leur leadership, l'action politique et l'éducation, font valoir l'efficacité d'une action coordonnée pour venir en aide aux femmes victimes d'abus et à leurs enfants.

La coalition repose sur de solides valeurs qui lui sont fondamentales, soit la collaboration pour atteindre l'égalité des droits, l'accès équitable aux ressources et aux services et la justice sociale pour les femmes et leurs enfants.

Nous nous inquiétons aujourd'hui du taux élevé de violence conjugale et de violence sexuelle subie par de jeunes femmes canadiennes. Cette violence et les inégalités entre les sexes créent une situation d'iniquité empêchant les jeunes femmes de s'épanouir.

Dans les écoles secondaires de l'Ontario, environ 46 p. 100 des filles disent être victimes de commentaires désobligeants à caractère sexuel. De plus, quatre étudiantes sur cinq dans les collèges et les universités canadiennes sont victimes de violence au cours de leurs fréquentations. Nous encourageons les jeunes femmes à faire des études supérieures. Cependant, nous omettons de leur dire explicitement qu'au cours des huit premières semaines de leurs études de premier cycle, elles courent un risque élevé d'être violées par une personne qu'elles connaissent. Nous ne leur disons pas non plus qu'elles gagneront assurément moins d'argent que les hommes une fois qu'elles auront leur diplôme, simplement parce que ce sont des femmes.

Les jeunes femmes du pays doivent sentir que nous souhaitons les voir vivre en sécurité et être maîtres de leur destin. Pour que se produise un changement culturel de nature à permettre aux jeunes femmes de se prendre en main, nous devons prévenir la violence qu'elles subissent et comprendre qu'être une femme est un facteur additionnel de marginalisation. Nous devons absolument tenir compte des obstacles qui se dressent devant les jeunes femmes, qui nuisent à leurs chances de réussir dans la vie et qui sont engendrées par le racisme, leurs capacités et leur statut socio-économique.

Notre première recommandation est de mettre en œuvre des programmes de prévention de la violence dans les écoles. Lorsque nous nous efforçons de prévenir la violence, nous devons avoir la force de reconnaître que la violence n'est pas neutre, comme nous le font croire les campagnes contre l'intimidation dans les écoles. Selon nous, ces programmes ne discernent pas les formes de violence, comme le sexisme et le racisme, mais les regroupent, ce qui a pour effet de ne pas imputer les responsabilités comme il le faudrait. Si nous cherchons à mettre fin à la violence contre les filles et les femmes, nous devons comprendre que, même à l'école primaire et à l'école secondaire, les croyances persistent à propos des rôles des filles et des garçons ou des hommes et des femmes.

Qu'est-ce qui fait qu'un programme de prévention donne de bons résultats? Premièrement, nous devons nous engager financièrement à maintenir et promouvoir des programmes mettant l'accent sur le changement des attitudes. Deuxièmement, les programmes doivent viser avant tout un changement d'attitudes à long terme.

Pour effectuer des changements substantiels, le Canada doit incorporer les apprentissages souhaités dans la culture des écoles. Les jeunes hommes et les jeunes femmes ne comprennent toujours pas ce qu'est une relation saine et ils ne valorisent pas la recherche d'une telle relation. L'idée qu'ils se font de la violence sexuelle repose encore sur des mythes. Par exemple, ils pensent que les actes de violence sexuelle sont surtout perpétrés par des étrangers.

C'est une question qui nécessite un engagement à l'échelle nationale. À Ottawa, des programmes ont donné de bons résultats, comme le programme « En amour et en danger », qui vise à conseiller les jeunes hommes et les jeunes femmes pour les aider à entamer des dialogues dans l'école qu'ils fréquentent. Ce genre de programme fait appel à l'influence des pairs afin de provoquer des changements souhaitables.

Permettez-moi par ailleurs de saisir l'occasion pour souligner une dimension importante du travail de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes. Nous considérons comme essentiel que les jeunes femmes disposent d'endroits où elles peuvent être conseillées. Il nous apparaît en outre important que les jeunes hommes soient inclus dans les efforts de changement.

• (1650)

La Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes a commencé à s'adresser aux hommes il y a environ deux ans. C'est l'une de nos priorités, et nous croyons qu'aucun changement culturel n'est possible dans un milieu si les hommes n'en sont pas partie prenante.

Récemment, à l'automne 2011, nous avons entrepris la mise de notre programme intitulé « D'homme à homme », qui incite les jeunes hommes à mettre fin à la violence contre les femmes en abordant des sujets comme la masculinité, la féminité, le sexisme et la violence sexuelle. C'est un programme qui éveille l'espoir et qui nous rappelle que ce ne sont pas tous les hommes qui sont violents.

Je cède maintenant la parole à Bailey Reid, présidente du Comité de l'intéressement du public, pour qu'elle vous présente la suite de notre exposé.

Mme Bailey Reid (présidente, Comité de l'intéressement du public, Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes): Merci.

Je suis aussi la directrice exécutive d'une organisation d'Ottawa appelée Achieving Excellence, qui offre des services d'alphabétisation et de mentorat aux femmes qui ont commis des crimes. L'une des choses les plus importantes que nous puissions faire pour

améliorer les perspectives économiques de filles, c'est de leur offrir des programmes d'alphabétisation et de mentorat. Il est très facile de démarrer de tels programmes, et on constate presque immédiatement des changements chez les jeunes filles.

Le Conseil canadien sur l'apprentissage a déterminé qu'au Canada, le taux d'analphabétisme est d'environ 48 p. 100, ce qui signifie que 48 p. 100 des Canadiens possèdent des compétences inférieures à celles qu'on estime nécessaires, à l'échelle internationale, pour fonctionner en société.

Supposons que vous êtes une jeune fille analphabète. Vous vous sentez vulnérable, car vous ne pouvez ni lire, ni écrire. Vous pensez peut-être que vous n'êtes bonne à rien parce que vous avez été victime d'abus ou d'exploitation ou parce que vous avez des problèmes de santé mentale. Vous avez sans aucun doute dû composer avec les inégalités simplement parce que vous êtes une fille. Vous êtes peut-être une jeune femme de couleur, ce qui augmente le risque d'être encore plus marginalisée et d'être, par conséquent, analphabète.

Selon l'économiste adjoint en chef des Services financiers de la Banque Toronto-Dominion, Craig Alexander, l'économie canadienne pourrait bénéficier d'un apport de 32 milliards de dollars si les taux d'alphabétisation augmentaient de seulement 1 p. 100. Une telle situation serait avantageuse tant pour les filles que pour l'économie: en grandissant, les filles pourraient acquérir de la force de caractère et de la confiance, ce qui leur permettrait d'exiger qu'on réponde à leurs besoins et qu'on leur donne tout ce dont elles ont besoin, tandis que l'économie canadienne serait renforcée.

Nous devons renforcer la capacité des jeunes filles et des femmes à défendre leurs droits, à trouver un emploi équitable et à avoir prise sur leur situation. Pour cela, nous pouvons facilement avoir recours à l'alphabétisation. Le gouvernement doit aussi reconnaître que l'analphabétisme est intimement lié à l'accès aux perspectives économiques, et allouer des fonds aux programmes communautaires d'alphabétisation et aux écoles. Je sais que l'éducation relève de la compétence des provinces. Cependant, je crois que l'alphabétisation est un droit de la personne et que cette responsabilité incombe donc au gouvernement fédéral. Une personne qui ne possède pas les compétences nécessaires pour fonctionner en société ne peut absolument pas aspirer à l'équité financière.

Enfin, notre troisième recommandation consiste à avoir davantage recours à l'analyse comparative selon les sexes pour tous les changements de politique. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de continuer d'avoir recours à l'analyse comparative selon les sexes lorsque nous élaborons des politiques dans différents secteurs. Nous croyons qu'on enverrait un puissant message aux filles et aux jeunes femmes si on intégrait l'analyse comparative selon les sexes à notre système de reddition de comptes, et ce, pour chaque politique, qu'il s'agisse d'une politique du gouvernement, d'une politique scolaire ou d'une politique sur les soins de santé. Si nous voulons créer une société plus équitable pour les filles et les femmes, nous devons faire des progrès et nous engager à examiner de façon critique les répercussions que les décisions auront sur elles.

Nous devons reconnaître les répercussions que les politiques ont sur les différents groupes de femmes au Canada et nous assurer que toutes les jeunes femmes bénéficient des mêmes perspectives. Par exemple, nous devons suivre l'exemple de nos consoeurs autochtones et ainsi mettre en oeuvre et maintenir des programmes qui leur offrent des perspectives équitables. Nous devons montrer aux jeunes femmes autochtones que leur contribution est valorisée en leur offrant des ressources, des programmes d'éducation et des soins de santé.

Je vous remercie de nous avoir permis de témoigner au comité. Nous sommes très heureuses d'avoir pu aborder cette question et de vous avoir communiqué notre point de vue au sujet des mesures qui peuvent être prises pour donner plus de pouvoir aux filles et aux jeunes femmes. Nous voulons assurer leur sécurité dans l'avenir, et nous serons heureuses de collaborer avec vous afin de bâtir un avenir durable pour les filles canadiennes et d'apporter des changements qui leur seront profitables. C'est toujours avec plaisir que nous fournissons des conseils et un soutien à ce comité en ce qui concerne les changements de politique.

Merci.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Je veux simplement mentionner aux membres du comité qu'étant donné que notre séance d'aujourd'hui sera écourtée de 15 minutes en raison des votes, la greffière propose de recevoir vos questions par écrit et de les transmettre à nos invités.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Madame la présidente, pourriez-vous répéter ce que la greffière a recommandé, s'il vous plaît?

• (1655)

La présidente: En fait, elle n'a pas recommandé mais proposé de recevoir vos questions par écrit et de les transmettre à nos invités, étant donné que notre réunion durera 15 minutes de moins aujourd'hui.

Nous passons maintenant à la période des questions.

Madame Young, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): J'aimerais vous remercier beaucoup d'être venues aujourd'hui nous informer sur votre travail, qui est très important. Nous savons que la violence contre les femmes est un obstacle les empêchant de réussir sur le marché du travail, particulièrement dans le cas de celles qui subissent elles-mêmes cette violence. C'est très perturbant.

Je tiens à vous dire que j'ai travaillé pendant un certain temps dans l'est du centre-ville de Vancouver. J'étais conseillère familiale et j'œuvrais auprès des jeunes Autochtones et dans le domaine des services de garde d'enfant. Dans ce contexte, j'ai été témoin de beaucoup de violence, ce qui m'a amenée à prendre moi-même des enfants en charge. Je suis donc devenu mère de famille d'accueil et j'ai élevé sept enfants. Je suis aujourd'hui grand-mère d'une famille d'accueil chez moi. Donc, compte tenu de mon expérience, les questions dont vous parlez me sont familières.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur le bon travail que vous effectuez et sur ce que fait notre gouvernement. Par exemple, savez-vous que notre gouvernement a doublé le financement des programmes de Condition féminine Canada, c'est-à-dire les sommes qui vous sont accordées pour vos programmes?

Une voix: Oui.

Mme Wai Young: Dans le budget de 2012, nous avons maintenu solidement ce financement. Nous ne l'avons pas diminué. Cette information est-elle parvenue dans le secteur, parmi les femmes et les filles qui bénéficient des programmes et reçoivent des services?

Mme Bailey Reid: Je crois que l'information circule. Toutefois, il y a eu également des réductions...

Mme Wai Young: Pas dans le cas des programmes de Condition féminine Canada. C'est ce que je veux dire.

Mme Bailey Reid: Pas dans les programmes de Condition féminine Canada.

Mme Wai Young: C'est bien ce que je dis.

Mme Bailey Reid: Oui, et...

Mme Wai Young: Je veux que ce soit très clair, parce que, selon moi, il est important que votre secteur et vous-mêmes, en tant que chefs de file dans votre milieu, soyez au courant de la volonté du gouvernement d'aider les femmes. Nous avons doublé les sommes consacrées aux programmes et nous maintenons ce financement. Il n'a pas été réduit.

Mme Stefanie Lomatski: Je pense que nous avons une relation très solide actuellement avec Condition féminine Canada...

Mme Bailey Reid: Oui.

Mme Wai Young: Excellent.

Mme Stefanie Lomatski:... alors, c'est vraiment une bonne chose. Condition féminine Canada nous a vraiment aidées. Cet organisme a collaboré avec nous pour que nous puissions créer des programmes qui correspondent à nos priorités et qui répondent vraiment à des besoins, n'est-ce pas? Je peux en témoigner. Je pense que nous voulons dire essentiellement qu'il s'agit d'un secteur et que Condition féminine Canada s'emploie manifestement avant tout à aider les femmes. Je pense que nous essayons de dire, de manière plus globale, que cette aide doit se généraliser dans tous les secteurs, en particulier, je crois, lorsqu'il est question de...

Mme Wai Young: Pourriez-vous arrêter juste un instant?

Mme Stefanie Lomatski: Oui.

Mme Wai Young: Le temps dont je dispose est précieux — j'en suis désolée — et je...

[Français]

La présidente: Madame Young, j'aimerais que vous laissiez le témoin terminer sa phrase, s'il vous plaît. Je pense qu'elle essaie de vous expliquer quelque chose.

[Traduction]

Mme Wai Young: C'est que j'ai d'autres questions à poser, madame la présidente. Me donnerez-vous plus de temps?

[Français]

La présidente: Non, je ne vous donnerai pas plus de temps. J'aimerais simplement que vous laissiez le témoin finir sa phrase.

[Traduction]

Mme Wai Young: Puis-je poser mes questions, alors?

[Français]

La présidente: Je veux simplement que vous laissiez le témoin finir sa phrase.

Nous sommes en train de perdre du temps, maintenant.

[Traduction]

Mme Roxanne James (Scarborough-Centre, PCC): J'invoque le Règlement.

[Français]

La présidente: Oui, madame James?

[Traduction]

Mme Roxanne James: Je veux seulement apporter une précision. Si la personne qui pose les questions reçoit une réponse dont elle est satisfaite, elle peut poser une nouvelle question. Elle n'a pas à laisser le témoin continuer sa réponse. La réponse m'intéresse vraiment, mais ce n'est pas moi qui pose les questions.

J'aimerais que le compte rendu indique qu'aux termes du Règlement, Mme Young peut changer de sujet et poser une autre question. Elle n'a pas à laisser le témoin continuer sa réponse. D'autres membres de ce caucus l'ont déjà fait.

Merci.

[Français]

La présidente: Oui, je comprends. En fait, Mme Young n'a pas laissé le témoin répondre à sa question. C'était simplement cela que je voulais souligner.

[Traduction]

Mme Wai Young: En fait, je croyais que le témoin avait déjà répondu à la question, et c'est pour cela que je voulais...

M. Dan Albas: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

[Français]

La présidente: Oui, monsieur Albas?

[Traduction]

M. Dan Albas: Je suis au comité depuis peu. Je constate seulement que nous pourrions étudier une foule de questions. Si un autre membre, y compris vous-même, aimerait en savoir davantage sur un aspect en particulier, il est libre d'employer son propre temps de parole comme il l'entend, mais je suis d'avis que chacun des membres de tous les partis devraient pouvoir poser des questions en fonction de ses besoins.

Merci.

[Français]

La présidente: Je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur Albas et madame James.

Madame Young, vous pouvez continuer, mais j'estime quand même que c'est dommage de couper la parole à un témoin sans le laisser répondre à la question. Quoi qu'il en soit, madame Young, vous pouvez continuer.

[Traduction]

Mme Wai Young: Je suis vraiment indignée que vous disiez que j'ai coupé la parole au témoin, car je ne pense pas que c'est ce que j'ai fait. J'ai posé une question, à laquelle elle a répondu, et j'étais prête à passer à la prochaine question. En fait, les paroles de la présidence m'insultent profondément.

Cela dit, je m'excuse, car souvent, nous ne disposons que de sept minutes, et dans ce cas, j'ai probablement...

Excusez-moi, madame la présidente, combien de minutes me reste-t-il?

• (1700)

[Français]

La présidente: On a arrêté l'horloge, madame Young. Il vous reste trois minutes et demie.

[Traduction]

Mme Wai Young: Trois minutes et demie? D'accord.

Malheureusement, nous sommes toujours pressés par le temps. Ce n'est pas que je ne voulais pas que vous donniez plus de détails, mais j'ai d'autres questions plus importantes...

Excusez-moi. La députée d'en face veut-elle dire quelque chose?

Mme Joyce Murray: Voulez-vous perdre du temps? Je n'ai rien à ajouter.

Mme Wai Young: Je suis désolée, je croyais que vous vouliez dire quelque chose.

Bref, je voulais vous demander ce que vous pensez de l'appel de propositions qui a été lancé récemment en ce qui concerne la lutte contre la violence faite aux femmes sur les campus des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'agit d'un nouveau programme et Condition féminine Canada a lancé un appel de propositions dans le cadre de celui-ci. Vous disiez que vous entretenez de bonnes relations avec le ministère et que ses représentants ont travaillé en étroite collaboration avec vous afin d'élaborer des programmes novateurs.

Que pensez-vous de ce programme?

Mme Stefanie Lomatski: Je crois que c'est un excellent programme. Je ne crois pas que la ministre a déjà dévoilé le nom de ceux qui obtiendront des subventions. Nous avons présenté une proposition et ici, à Ottawa, nous pouvons compter sur un groupe très soudé de gens qui luttent contre la violence faite aux femmes. Nous avons pu amener les quatre campus à participer et nous continuons de solliciter la collaboration d'autres intéressés. Donc, nous connaissons bien le programme et nous avons présenté une proposition.

Mme Wai Young: C'est excellent. Je tiens aussi à vous féliciter pour le travail que vous accomplissez auprès des hommes et des garçons.

Madame Reid, avez-vous des commentaires à formuler maintenant?

Mme Bailey Reid: Non, pas pour l'instant. Nous sommes très fiers du travail que nous faisons auprès des garçons et des hommes. Nous considérons que c'est plutôt révolutionnaire à Ottawa. Il n'y a pas eu beaucoup de travail de fait auprès des garçons et des hommes pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Nous sommes donc très fiers de notre projet et de ses objectifs.

Mme Wai Young: Croyez-vous qu'il s'agit d'un domaine où le ministère a fait preuve d'innovation? Manifestement, ce sont majoritairement des hommes qui s'en prennent aux femmes. Il s'agit donc d'une approche fort intéressante et innovatrice pour le ministère.

Mme Stefanie Lomatski: Les discussions que nous avons eues avec les représentants de Condition féminine montrent qu'ils souhaitent travailler avec des garçons et des hommes, à discuter de masculinité et des différents aspects de la violence faite aux femmes. Nous avons discuté afin de trouver un équilibre. Nous savons que le financement a, malheureusement, tendance à suivre des modes, et qu'on ne l'accorde pas toujours suffisamment longtemps pour résoudre un problème et obtenir des changements durables.

Nous favorisons aussi un équilibre en prévoyant un volet pour guider les jeunes femmes, afin de pouvoir aider celles qui s'en tirent, et un volet pour encourager les garçons et les hommes à discuter de masculinité et à modifier leur attitude. Notre coalition veut aider les hommes grâce à des programmes comme Je peux MANifester le changement, tout en reconnaissant que les jeunes femmes doivent disposer de moyens d'agir, car elles grandissent dans une société inégale.

Mme Wai Young: Des représentants de la fondation Filles d'action ont comparu devant le comité. Ils ont recommandé d'utiliser le mentorat, de proposer différentes sources d'inspiration, de sensibiliser les garçons et les jeunes hommes — ce dont il a déjà été question —, ainsi que de mettre en place ou d'élargir les programmes afin de prévenir le harcèlement sexuel.

Êtes-vous d'accord avec leurs recommandations à cet égard?

Mme Stefanie Lomatski: Oui, je crois.

Mme Wai Young: Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Ashton, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, madame Reid et madame Lomatski, de votre remarquable présentation et de nous avoir parlé du travail fort important que vous effectuez auprès des femmes, ici, à Ottawa.

J'ai feuilleté l'excellent manuel que vous nous avez remis. Vous y indiquez l'importance d'avoir accès à des services d'avortement. Le respect des droits liés à la procréation des jeunes femmes est un élément crucial à leur bien-être. Malheureusement, le gouvernement actuel semble prêt à rouvrir le débat sur l'avortement et à revenir en arrière à cet égard.

Comme je suis une jeune femme qui appartient à une génération qui sait combien il est important...

• (1705)

Mme Joyce Bateman: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

[Français]

La présidente: Je vous écoute, madame Bateman.

[Traduction]

Mme Joyce Bateman: Si j'ai bien compris — et c'est vraiment ce que je souhaite — et non... Je veux apprendre.

Nous sommes plusieurs nouveaux députés. Nous savons tous que la Chambre a été saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Il ne s'agit pas du point de vue du gouvernement. La position du gouvernement est claire.

Mme Niki Ashton: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme Joyce Bateman: Mais c'est un rappel au Règlement.

Un collègue à cette table a-t-il le droit de faire une remarque non fondée sur un gouvernement qui a clairement pris position contre ce projet de loi d'initiative parlementaire? J'ai besoin de précision à ce sujet, car je ne comprends pas comment une personne peut affirmer quelque chose comme cela.

Mme Niki Ashton: C'est matière à débat, et si nous devons en débattre, trouvons un autre moment. Je préférerais demander aux témoins qui sont présents...

Mme Joyce Bateman: Je crois que la présidente...

Mme Stella Ambler: Madame la présidente, concernant le rappel au Règlement.

[Français]

La présidente: Madame Ambler, invoquez-vous le Règlement?

[Traduction]

Mme Stella Ambler: Non, j'interviens au sujet du rappel au Règlement de madame Bateman.

La présidente: D'accord, mais en vitesse.

Mme Stella Ambler: Je dirais que tout ce qui a été dit au sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie n'a rien à voir avec cette étude.

[Français]

La présidente: Je vais essayer de mettre un peu d'ordre dans tout ça. Comme Mme Ashton l'a dit, le débat actuel pourrait avoir lieu ailleurs. À mon avis, Mme Ashton a le droit de poser des questions sur ce sujet, étant donné qu'on parle des perspectives économiques des filles, et le fait d'avoir un enfant ou non fait partie des perspectives économiques d'une fille.

Madame James, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Roxanne James: Je veux également parler du rappel au Règlement.

Je me réjouis que vous ayez réitéré que l'objectif de cette étude consiste à examiner le leadership et les perspectives économiques des jeunes filles au Canada. N'oublions pas non plus que nous avons décidé que le comité se pencherait au fond sur...

Je le répète, car, concrètement, Condition féminine ne peut rien faire de plus et n'a aucun contrôle sur une motion d'initiative parlementaire. Par conséquent, je me demande où on veut en venir avec ce genre de questions. Manifestement, Condition féminine ne fera pas valoir son opinion ou sa ligne de conduite à l'égard d'une motion d'initiative parlementaire que le gouvernement a déjà dit qu'il n'appuyait pas.

Je tiens donc simplement à le réitérer, car plusieurs témoins de l'opposition ont parlé d'une kyrielle de questions qui sont importantes, mais qui ne sont pas pertinentes dans le cadre de cette étude du comité, qui concerne le leadership, l'orientation, la prospérité, les perspectives économiques des jeunes filles et les mesures que Condition féminine peut prendre à cet égard.

Je tiens à l'indiquer clairement.

[Français]

La présidente: Je vous entends...

[Traduction]

Mme Roxanne James: Condition féminine fait de nombreuses propositions de financement et autres choses du genre, pour aider les jeunes filles à réussir, mais au sein de Condition féminine nous ne nous mêlons assurément pas de débat particulier concernant des motions d'initiative parlementaire.

Je veux simplement faire valoir ce point et m'assurer que tous mes collègues ici présents l'ont bien compris.

Merci.

[Français]

La présidente: J'entends votre propos, madame James, mais je réitère que le fait, pour une femme, d'avoir un enfant ou non a un effet sur ses perspectives économiques.

Madame Ashton, vous pouvez continuer. Merci.

[Traduction]

Mme Niki Ashton: Est-il important que les jeunes filles aient des droits liés à la procréation pour réussir sur le plan économique et personnel au Canada?

Mme Bailey Reid: Oui, c'est important.

Mme Stefanie Lomatski: Je crois qu'il faut aussi prendre conscience que cette question est fort complexe; il y a différents aspects. À l'heure actuelle, les tenants des droits liés à la procréation examinent la corrélation entre la violence faite aux femmes et ces droits. Souvent, la victimisation commence ou empire si ce droit est bafoué par le partenaire ou pour une autre raison.

À mon avis, quand il est question de droits liés à la procréation, nous devons comprendre que le droit de choisir et de prendre des décisions de manière autonome est toujours fort important, surtout que le taux d'agression sexuelle chez les jeunes femmes est extrêmement élevé. Les femmes qui sont le plus à risque d'être agressées sont âgées de 13 à 25 ans, si je ne m'abuse.

Par conséquent, pour les jeunes Canadiennes, le fait de ne pas avoir le droit de choisir, si elles tombent enceintes pour une raison ou une autre, est un facteur extrêmement important pour comprendre la dynamique de la violence dans leur vie.

• (1710)

Mme Niki Ashton: Très bien. Merci beaucoup.

Mon autre question concerne les compressions dans les domaines de la recherche et de la défense d'intérêt. De toute évidence, vous connaissez les réalités que les femmes doivent affronter à Ottawa. Vous avez parlé des femmes autochtones, par exemple, et du taux de violence élevé auquel elles sont confrontées. Pourtant, le gouvernement a aboli l'Organisation nationale de la santé autochtone. L'an dernier, il a mis fin au financement du programme Soeurs par l'esprit. Cette année, il a réduit le financement de l'Institut de statistiques des Premières nations.

Nous nous demandons s'il est important de soutenir des travaux de recherche qui montrent la réalité à laquelle les jeunes femmes sont confrontées, et si cela a de l'importance pour votre travail.

Mme Stefanie Lomatski: Idéalement, je crois que j'inviterais des porte-parole autochtones à venir ici pour dire que c'est important et parler au nom de leur peuple. Nous savons que les récentes mesures font partie du fonctionnement du système. Les ressources prévues pour les personnes marginalisées — les femmes qui, historiquement, sont le plus souvent victimes d'agressions sexuelles — sont extrêmement importantes. Il faut prendre des mesures précises, contribuer financièrement et pouvoir confirmer... Le message qu'on envoie c'est que les femmes autochtones n'ont pas d'importance. C'est un problème grave, auquel nous pourrions, à mon avis, remédier en déployant des efforts en ce sens. Selon moi, lorsque nous examinons la situation des femmes marginalisées — itinérantes ou autochtones — il faut prendre conscience de l'iniquité qui règne à l'heure actuelle.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

L'effet dévastateur de ces compressions sur la recherche et la défense d'intérêts est un thème récurrent. Voilà pourquoi il est fort important d'en discuter avec le gouvernement et, à mon avis, d'avoir

la possibilité d'entendre la ministre de la Condition féminine en personne à cet égard, car on nous a dit que ces compressions auront des conséquences extrêmement néfastes.

En fait, c'est pour cela que nous avons présenté une motion remettant en question les compressions budgétaires. J'aimerais présenter cette motion immédiatement, car j'aimerais que la ministre de la Condition féminine parle directement au comité de ces compressions dévastatrices dans la recherche, les activités de sensibilisation, ainsi que dans l'équité en matière d'emploi.

[Français]

La présidente: Mme Niki Ashton dépose la motion suivante: Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement [...]

Je vous écoute, monsieur Albas.

[Traduction]

M. Dan Albas: Madame la présidente, débattons-nous immédiatement de la motion, reporterons-nous les témoignages — pourriez-vous confirmer cela?

[Français]

La présidente: Je vais d'abord lire la motion, étant donné qu'il nous reste environ deux minutes avant que la sonnerie ne se fasse entendre. On pourra y revenir à un autre moment. Souhaitez-vous qu'on en débâte à la prochaine séance?

Des voix: D'accord.

La présidente: D'accord. Je vais lire la motion:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité invite la ministre de la Condition féminine Canada à comparaître au plus tard le mercredi 13 juin 2012 afin de discuter le Budget 2012 ainsi que le rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 de Condition féminine Canada; que sa déclaration préliminaire ne dépasse pas dix minutes; et que cette comparution soit télévisée.

Madame Ashton, voulez-vous dire quelque chose?

[Traduction]

Mme Niki Ashton: J'aimerais souligner que le mercredi 14 mars, la députée Françoise Boivin a demandé à la ministre si elle comparaitrait de nouveau pour parler du budget en particulier, et la ministre a indiqué fort clairement qu'elle reviendrait. Je crois que nous devons respecter la parole de la ministre. Le harsard indique clairement qu'il s'agissait du budget. Bien entendu, comme nous le savons, il ne reste que quelques semaines, et nous aimerions aborder cette question immédiatement.

[Français]

La présidente: Il nous reste une minute.

Madame James, allez-y.

[Traduction]

Mme Roxanne James: Je serais curieuse de savoir pourquoi la ministre doit se présenter ici. Il me semble que le budget prévoyait, pour la Condition féminine, des mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les conseils d'administration et d'autres mesures de ce genre. Je ne sais pas si vous avez lu le budget en entier, mais je me demande de quoi parlera, à votre avis, la ministre. Nous approuvons tous cette partie du budget. Visiblement, il est important que plus de femmes siègent à des conseils d'administration. Plusieurs témoins nous l'ont confirmé. Je sais que Condition féminine veut prendre des mesures à cet égard. Je suis entièrement d'accord avec cela.

Je me demande simplement s'il y a un problème, si l'opposition est contre l'idée d'un plus grand nombre de femmes siégeant à des conseils d'administration. Je dois dire que je ne comprends pas pourquoi, selon vous, la ministre doit venir parler de ce sujet en particulier au comité.

• (1715)

[Français]

La présidente: Madame Freeman, je vous écoute.

[Traduction]

Mme Mylène Freeman: Avec tout le respect que je lui dois, je ne vois pas pourquoi Mme James est embêtée, car la ministre elle-même a dit qu'elle serait fort heureuse de parler du budget devant le comité. Certes, il y a une initiative dans celui-ci. Nous pourrions en discuter et aborder d'autres questions. La ministre Ambrose parle souvent de budget fondé sur le sexe et de l'analyse que le gouvernement effectue à cet égard et autres choses du genre. Nous aimerions en discuter avec elle. Elle a dit qu'elle serait heureuse de le faire. Je ne vois donc pas en quoi il y a matière à confusion.

Nous devrions adopter cette motion le plus rapidement possible, sinon nous manquerons de temps pour le budget. Je le répète, la ministre a dit qu'elle serait très heureuse de comparaître, par conséquent, ne lui imposons pas un délai serré.

[Français]

La présidente: Oui, monsieur Albas?

[Traduction]

M. Dan Albas: J'ai une petite question pour madame la greffière.

Des témoins doivent-ils comparaître le 13 juin? Y a-t-il quelque chose de prévu? Je suis en train de lire le Règlement à ce propos.

[Français]

La présidente: L'étude se termine le 30 mai, en fait, donc il n'y a pas de témoin prévu pour le 13 juin. Voilà qui répond à votre question.

[Traduction]

M. Dan Albas: Cela n'aura donc aucune incidence sur notre étude.

[Français]

La présidente: Non.

[Traduction]

M. Dan Albas: Merci. Je vous suis reconnaissant de l'information.

[Français]

La présidente: Madame Truppe, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Merci, madame la présidente.

Si nous discutons des travaux du comité, nous devrions le faire à huis clos. Je peux présenter une motion.

[Français]

La présidente: Donc, nous allons...

[Traduction]

Mme Niki Ashton: Pouvons-nous avoir un vote par appel nominal pour la poursuite de la séance à huis clos?

[Français]

La présidente: Nous entendons maintenant la sonnerie d'appel au vote. Alors, nous allons être obligés d'arrêter la séance de comité ici. Nous allons prévoir 15 minutes, lors de la prochaine séance, pour discuter des travaux du comité.

Je remercie nos témoins de leur présence aujourd'hui. Ce fut pour une courte période, mais cela a quand même été intéressant. Nous les remercions de s'être déplacés pour nous.

Sur ce, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>